

# REGION WALLONNE

## **Le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité et des Transports, du Bien-être animal et des Zonings**

### **Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité d'ESNEUX**

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP), notamment l'article 7 ;

Vu le Code de Développement territorial, les articles D.I.10 et D.I.17 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 juillet 2017 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 août 2017 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM);

Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 2013 approuvant le renouvellement de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité d'ESNEUX ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juin 2016 approuvant la modification de composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité d'ESNEUX ;

Vu les délibérations du Conseil communal d'ESNEUX des 6 octobre 2016, 16 février 2017, 29 juin 2017 et 19 avril 2018 actant des modifications au sein de ladite commission ;

Vu la démission en date du 3 septembre 2016 de Monsieur Jean-François COLLARD, 1er membre suppléant de Monsieur Laurent HALLET au sein du secteur privé et par conséquent, Monsieur Pascal BARBE devient 1<sup>er</sup> suppléant de Monsieur Michel GEMMEL, membre effectif du secteur privé ;

Vu la désignation en date du 19 janvier 2017 en tant qu'échevin de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire de Monsieur André CALVAER, membre suppléant au sein du quart communal de la commission ;

Vu la démission en date du 24 mai 2017 de Monsieur Arnaud OLLIVIER, membre suppléant de Monsieur Dominique DI DUCA au sein du secteur privé et la décision du Conseil communal de ne pas pourvoir à son remplacement ;

Vu la démission en date du 30 mai 2017 de Monsieur Philippe FOULON, 2<sup>ème</sup> membre suppléant de Monsieur Laurent HALLET au sein du secteur privé et la décision du Conseil communal de ne pas pourvoir à son remplacement ;

Vu la désignation en date du 22 mars 2018 en qualité d'échevin de Monsieur Steve METELITZIN, membre effectif du quart communal et la démission de sa suppléante, Madame Alexia MAINJOT en date du 25 mars 2018 ;

Vu la décision de la majorité de désigner Monsieur Gianfranco ROTA pour continuer le mandat de remplacement de Monsieur METELITZIN, Monsieur Muslim CHINKHOYEV en remplacement de Madame MAINJOT et de lui adjoindre un 2<sup>ème</sup> suppléant, Monsieur François SCHMITZ ;

Considérant que la procédure de modification de la composition de la CCATM respecte les dispositions de l'article 7 du CWATUP et de la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** – La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité d'ESNEUX est modifiée suivant la proposition contenue dans les délibérations du conseil communal des 6 octobre 2016, 16 février 2017, 29 juin 2017 et 19 avril 2018.

En conséquence, il est mis fin au mandat de Monsieur Steve METELITZIN, membre effectif représentant le quart communal et aux mandats de membres suppléants de Madame Alexia MAINJOT, représentante du quart communal et de Messieurs Adrien CALVAER, Arnaud OLLIVIER, Jean-François COLLARD et Philippe FOULON, représentants du secteur privé.

**Article 2** – La CCATM est désormais composée comme suit :

**Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : François BELLIERE**

**Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :**

<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants 1</b>	<b>Suppléants 2</b>
François GOFFART	Maurice DETAILLE	/
Gianfranco ROTA	Muslim CHINKHOYEV	François SCHMIZ
François MAGIS	Pierre-Charles LIGOT	Vincent COLLIGNON

**Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :**

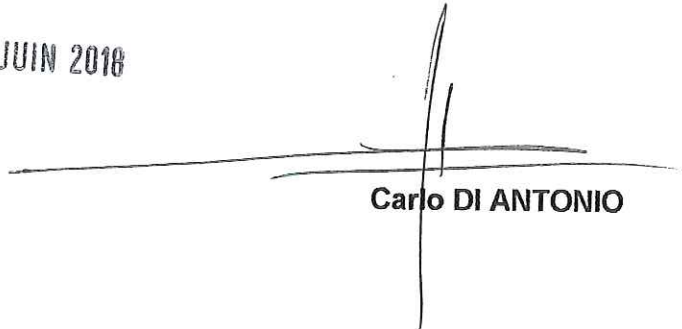
<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants 1</b>	<b>Suppléants 2</b>
Nadine BUOL	Alain DERU	/
Laurent NOËL	Jean-Luc HUMBLET	Dominique HARDY
Philippe HALET	André-Marie VALCKE	/
Robert PEETERS	Alfred DOCQUIER	Ismail OZEK
Philippe STERCK	Christian JOSIS	/
Dominique DI DUCA	/	/
Richard GILLON	Philippe LEFEBVRE	/

Michel GEMMEL	Pascal BARBE	/
Claude LEVEQUE	Pierre VISSE	Anne DETHIER

Article 2 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

04 JUIN 2018



Carlo DI ANTONIO



Certifié conforme à l'original  
Anne Christine PAULIS  
Assistante